

<b>381.</b> Arrêté du 9 septembre 1902 promulguant dans la colonie le décret du 31 mai 1902 organisant la propriété foncière aux îles Marquises.....	273
<b>382.</b> Arrêté du 9 septembre 1902 fixant les conditions d'exécution du décret du 31 mai 1902 au sujet des déclarations de propriété aux îles Marquises.....	279
<b>383.</b> Arrêté du 11 septembre 1902 prorogeant d'un jour la session extraordinaire du Conseil général.....	281
<b>384.</b> Arrêté du 11 septembre 1902 promulguant dans la colonie la loi du 9 juillet 1902 et le décret du même jour concernant la conversion des rentes 3 1/2 p. 0/0 en rentes 3 p. 0/0.....	281
<b>385.</b> Arrêté du 11 septembre 1902 prolongeant la saison de pêche aux Gambier.....	287
<b>386.</b> Décision du 11 septembre 1902 accordant un secours annuel de 360 francs au sieur Matemoko Marakiano, ancien chef de Rikitea (Gambier).....	288
<b>387.</b> Décision du 14 septembre 1902 élevant à 300 francs par an la solde du sieur Tangihia a Tangihia, mutoi à Apataki (Tuamotu).....	289
<b>388.</b> Arrêté du 16 septembre 1902 portant de 3 à 3,50 p. 0/0 la prime de change sur les mandats d'articles d'argent....	289
<b>389.</b> Arrêté du 16 septembre 1902 approuvant divers crédits supplémentaires au titre du budget local de Tahiti et Moorea, exercice 1902.....	291
<b>390.</b> Arrêté du 16 septembre 1902 approuvant deux délibérations des Conseils de paroisse de Punaauia et de Tiarei.	291
<b>391.</b> Arrêté du 18 septembre 1902 rendant exécutoires les rôles supplémentaires de l'archipel Tuamotu pour l'année 1901.	292
<b>392.</b> Arrêté du 18 septembre 1902 rendant exécutoires les rôles principaux de l'archipel Tuamotu pour l'année 1902....	293
<b>393.</b> Arrêté du 26 septembre 1902 rendant exécutoires les rôles supplémentaires des îles Marquises pour le 2 <sup>e</sup> trimestre 1902.....	295
<b>394 à 414.</b> Nominations, Mutations, etc.....	296

**N° 572.** -- CIRCULAIRE ministérielle. — *Notification des versements de la provision annuelle.*

*Le Ministre des Colonies à Messieurs les Gouverneurs Généraux et Gouverneurs des Colonies.*

(1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> Directions. — 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> Bureaux.)

Paris, le 10 juillet 1902.

MESSIEURS, — J'ai constaté à diverses reprises que le Département n'était pas toujours avisé en temps utile de la constitution dans